



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 14 mai 2018

L'an deux mil dix-huit, le quatorze mai, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29
Nombre de conseillers municipaux présents : 19
Nombre de votes contre : 0
Nombre d'abstentions : 0
Nombre de votes pour : 24
Nombre de suffrages exprimés : 24

Date de convocation du Conseil Municipal le 7 mai 2018

Présents : Christian DUMAS, Hélène LORME, Marie-Claude BLIN, Claude FLEURY, Evelyne CAU, Jenny OLLIVIER, Hélyette SALAÜN, Guillaume GUERRÉ, Laurent JOLLY, Magalie PIAT, Nadège FONTAINE, Jean-Louis TOURET, François LENHARD, Michèle LUCAS, Christine CABEZAS, Philippe GOUGEON, Nicole PERLY, Benoît COQUAND, Patricia MARTIN.

Absents excusés :

Arnaud JEAN, ayant donné pouvoir à Evelyne CAU,
Franck VIGNAUD, ayant donné pouvoir Christian DUMAS,
Catherine MAIGNAN, ayant donné pouvoir à Guillaume GUERRÉ,
Baptiste JAUNEAU, ayant donné pouvoir à Hélène LORME,
Bernard HOUZEAU, ayant donné pouvoir Benoît COQUAND.

Absents :

Pascal SUDRE a quitté la séance à 19h26,
Daniel HOAREAU a quitté la séance à 19h26,
Sylvie SIGOT a quitté la séance à 19h26,
Roselyne RAVARD,
Loïc FAYON.

Début de la séance : 19h00

Fin de la séance : 21h15

Secrétaire : Jenny OLLIVIER

FINANCES

DL.18.038 - Exonération de la société MPO Fenêtres des pénalités pour les travaux d'extension de l'école Emilie Carles

Claude FLEURY expose :

Vu la décision du maire n° 2016.011 en date du 15 novembre 2016 portant attribution du marché de travaux pour l'extension de l'école Emilie Carles pour le lot 4 menuiseries extérieures à la société MPO Fenêtres,

En application de l'article 5.3 du CCAP « Montant des pénalités », des pénalités à hauteur de 947.94 € TTC devraient s'appliquer suite à des défaillances (absence réunion, retard dans l'exécution...) de l'entreprise.

Après échanges entre le maître d'œuvre et d'ouvrage avec l'entreprise, celle-ci a réalisé tous les travaux de finition demandés, en conséquence il est proposé de lui accorder une remise gracieuse de ces pénalités.

Après présentation à la commission générale du 25 avril 2018, il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- d'approuver la remise gracieuse des pénalités prévues au marché qui devraient s'appliquer à l'entreprise MPO Fenêtres,
- de donner tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la mise en œuvre de la présente délibération.

Après délibération, le Conseil Municipal **adopte à l'unanimité** les propositions du rapporteur.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

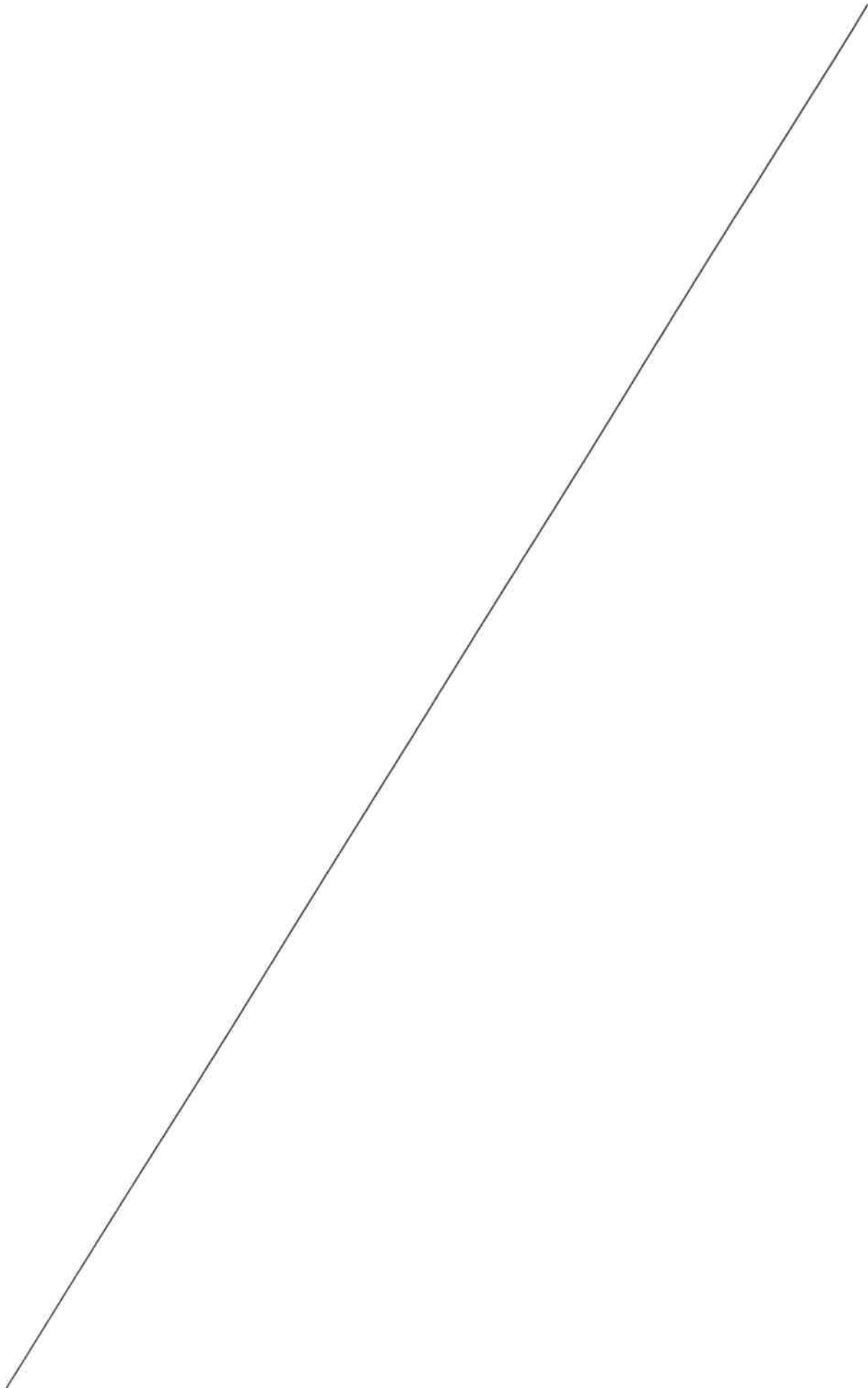
INGRE, le 25 mai 2018

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le : 25 mai 2018
Publication le : 28 mai 2018
Notification le : 28 mai 2018



Le Maire

Christian DUMAS.



Acte à classer

dl-18-038

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2018-05-25T10-08-29.00 (MI211031776)

Identifiant unique de l'acte :

045-214501694-20180514-dl-18-038-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : exonération de la société MPO fenêtres des pénalités pour les travaux d'extension de l'école Emilie C

Date de décision : 14/05/2018



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.2. Fiscalité
7.2.3. Exonérations.

Acte :

DL.18.038-fin-exonération de la société MPO Fenêtres des pénalités pour les travaux d'extension de l'école Émilie Carles.PDF

Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 25/05/18 à 10:08

Par RICHARD Aurélie

Transmis

Date 25/05/18 à 10:08

Par RICHARD Aurélie

Accusé de réception

Date 25/05/18 à 10:14